



Spécial rénovation

CENTRE ANCIEN & ROUTE NATIONALE Rénovation de façades & volets bois (ou pose)

Dispositif en vigueur au 15 Avril 2008

Trois subventions cumulables :

- OPAH de la communauté de commune des 3 Cantons, en partenariat avec le Conseil Général, le Conseil Régional et l'ANAH :
 - ⇒ 15% d'un montant de travaux plafonné à 4200 €, sans aucune condition de revenus (façades en pierre de taille ou moellons) ou 6000€ (façades déjà enduite à la chaux)

 - Participation communale, sous réserve d'un taux d'imposition maximum de 20% (ce taux est indiqué page 2 du dernier avis d'impôts sur le revenu) :
 - ⇒ Architecte conseil gratuit
 - ⇒ 35 % d'un montant de travaux plafonné à 8000 €

 - Prise en charge par la commune (CCAS) des intérêts de l'emprunt éventuel contracté pour financer la part des travaux non subventionnée, d'une durée de 5 ans maximum.
- PROPRIETAIRES BAILLEURS : Mêmes conditions
 - Possibilité de subvention exceptionnelle pour les points sensibles (murets...)
 - Possibilité de prêt hypothécaire pour les propriétaires aux revenus très modestes.



Coupon réponse
À remettre en Mairie de Douzy

Mme / Mlle / Mr :
Adresse :
Téléphone :

- Souhaite rencontrer, sans engagement, un membre de la commission municipale « rénovation des façades »
- Souhaite obtenir la visite gratuite de l'architecte conseil de la commune.

Mairie de DOUZY

2 Place du 11 Novembre
08140 DOUZY

Téléphone : 03 24 26 31 48
Télécopie : 03 24 26 84 01

Messagerie : secretariatmairie.douzy@orange.fr

